



Intégration des entraîneurs titulaires d'un diplôme étranger

Le présent règlement entre en vigueur le 1.1.2023 et s'applique à tous les entraîneurs qui suivent le cours d'introduction J+S au système du sport suisse (formation de base J+S) après cette date et qui ne sont pas des entraîneurs nationaux engagés par la fédération. Pour des raisons de lisibilité dans l'écriture, la forme masculine est employée.

DEROULEMENT

1. **Un emploi d'entraîneur réglementé par contrat** dans [un club membre de Swiss Ice Skating](#) doit être garanti. L'entraîneur doit également être disposé à assumer régulièrement des entraînements dans le cadre de la formation des jeunes J+S.
2. **Suivre le cours J+S Introduction au système du sport suisse** ([formation de base J+S](#)).
L'inscription se fait sur recommandation de Swiss Ice Skating. Dans un premier temps, le coach J+S du club contacte le responsable de la formation de Swiss Ice Skating. En outre, [le formulaire d'inscription «cours d'introduction au système du sport suisse»](#) doit être dûment rempli – en plus de la preuve des diplômes d'entraîneur étrangers. L'attestation de la fédération correspondante est obligatoire.
3. **Classification J+S du diplôme étranger:** dans le cadre du cours d'introduction J+S au système du sport suisse, les institutions et les structures sportives suisses vont être présentées. De même, le responsable de la formation sera présent sur place pour présenter les structures spécifiques de sa fédération. A la fin du cours, la classification J+S de leur diplôme étranger sera communiquée à tout participant. Le responsable de la formation de Swiss Ice Skating discutera individuellement avec chaque entraîneur de la suite de son parcours de formation.

La classification la plus élevée possible accordée par Swiss Ice Skating, est la *formation continue 2*. Dans la biographie personnelle J+S que les participants reçoivent après le cours d'introduction J+S au système du sport suisse, la classification dans le cadre de J+S est mentionnée sous le **Complément 1**. Le niveau **Formation continue J+S 2 - Introduction au sport de performance** et **l'examen CompPass** doivent être suivis par tous les entraîneurs titulaires d'un diplôme étranger.

Ensuite, la formation se poursuit selon la [structure de formation de Swiss Ice Skating](#) ou avec une [demande d'équivalence](#).



CRITÈRES D'ADMISSION SWISS ICE SKATING FORMATION CONTINUE 2 J+S – INTRODUCTION AU SPORT DE PERFORMANCE

Ces critères doivent être remplis AVANT toute inscription.

1. Une activité attestée de moniteur J+S actif d'au moins un an (la biographie personnelle J+S est pertinente).
2. La reconnaissance de moniteur J+S doit être dans le statut "valable".
3. Les personnes intéressées doivent apporter la preuve de leurs compétences linguistiques dans l'une des langues nationales suisses.
Au minimum, le niveau A2 d'un certificat de langue internationalement reconnu doit être attesté (mais ne s'applique pas aux entraîneurs dont la langue maternelle est l'allemand, le français ou l'italien).
4. Les personnes intéressées doivent, en tant que headcoach (ou assistant(e) d'un headcoach), encadrer au moins deux athlètes participant à un CS et/ou encadrer au moins deux athlètes titulaires d'une *Swiss Olympic Talentcard* (SOTC R ou N).
5. Les personnes intéressées doivent avoir suivi au moins une fois le cours TS/TC (niveau débutant) de Swiss Ice Skating.
6. La copie d'un cours de secourisme suivi (datant de moins d'un an) doit être présentée.
7. La fonction d'entraîneur doit être exercée en tant que travail rémunéré/profession.
8. Les personnes intéressées doivent être engagées contractuellement depuis au moins un an dans le même club en tant qu'entraîneur.



DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE D'UNE FORMATION D'ENTRAÎNEUR ÉTRANGÈRE RÈGLEMENT SWISS ICE SKATING (VALABLE À PARTIR DU 1.6.2023)

Toute demande adressée à l'OFSPPO après un examen approfondi par Swiss Ice Skating (commission Formation Entraîneurs/KAT et comité) doit impérativement être signée par Swiss Ice Skating (présidence et responsable de la formation). La décision finale revient à l'OFSPPO. Les dépenses financières sont à la charge du demandeur.

[Plus d'informations.](#)

CONDITIONS

Ces conditions doivent être remplies AVANT de soumettre une demande d'équivalence à Swiss Ice Skating (responsable de la formation) :

1. Sport de performance doit être inscrit dans la biographie personnelle J+S sous le complément 1.
2. La reconnaissance de moniteur J+S doit être dans le statut *valable* (voir biographie personnelle J+S).
3. L'activité de moniteur J+S au cours des deux dernières années est visible dans la biographie personnelle J+S.
4. L'examen ComPass passé avec succès.
5. Headcoach (ou assistant d'un headcoach) d'au moins deux athlètes titulaires d'une SOTC R/N ou SOC E/B/A/O.
6. Être engagé(e) contractuellement depuis au moins 2 ans dans un club en tant qu'entraîneur.
7. Avoir suivi, preuves à l'appui, au moins 4 modules différents et un total d'au moins 10 jours de formation continue auprès de la [Formation des entraîneurs Suisse](#).
8. Exercer la fonction d'entraîneur en tant que travail rémunéré (à temps plein ou à temps partiel).
9. Les documents officiels suivants, datant de moins de six mois, sont présentés : Permis de séjour / autorisation d'établissement, certificat de bonne vie et moeurs, extrait du registre des poursuites et extrait du casier judiciaire.
10. Lettre de recommandation écrite du club (signature de la présidence et du coach J+S), qui contient également un engagement pour une future collaboration avec l'entraîneur.
11. Lettre de motivation (rédigée à la main)